



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

RAMERY TRAVAUX PUBLICS
 334 RUE DE L'ALLOEU
 BAT R+2
 59429 ARMENTIERES CEDEX

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2026	F01260700399	411750	F01260700399	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-020190 - D-CS11023020190					
PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1.5	M3	106.50	159.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
506	TAXE CARBONE	1.5	UN	1.50	2.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.5	UN	4.00	6.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	1.5	UN	1.68	2.52	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/09/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	172.77 €
Total TVA :	34.55 €
Total TTC :	207.32 €
RESTE A PAYER :	207.32 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700399	F01260700399	31/07/2026	411750	RAMERY TRAVAUX PUBLICS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-020190 D-CS11023020190						
16/07/2026	001128642	411750	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1.5	M3
16/07/2026	001128642	411750	552	ECO-PARTICIPATION	1.5	UN